



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS**

Réglementation des valeurs mobilières : Québec entend tout mettre en œuvre pour protéger sa compétence

Ottawa, le 17 décembre 2013 – Le ministre des Finances et de l'Économie, M. Nicolas Marceau, a participé à une rencontre du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières qui se tenait aujourd'hui à Ottawa. Les discussions se poursuivent afin de bonifier le régime de passeport actuel.

« Nous voulons parvenir à une nouvelle entente qui permettra d'améliorer l'excellente collaboration entre les provinces et les territoires en ce qui concerne l'encadrement des valeurs mobilières. À l'heure actuelle, nous pouvons compter sur l'un des meilleurs régimes au monde. Il est fondamental de le préserver et de continuer à le faire évoluer », a déclaré le ministre.

Il a également informé ses homologues que le Québec saisira la Cour d'appel du Québec d'un renvoi sur la constitutionnalité d'un éventuel projet de loi fédéral visant à réglementer le secteur des valeurs mobilières.

« Un projet de loi qui refléterait les principes de l'entente de coopération intervenue entre certaines provinces et le gouvernement fédéral soulèverait les mêmes problèmes sur le plan constitutionnel. L'encadrement des valeurs mobilières est une compétence provinciale que le Québec a toujours défendue. Le régime actuel répond très bien à nos objectifs de protection des investisseurs et de développement économique », a déclaré le ministre Marceau.

Le ministre a rappelé que la Cour suprême du Canada, dans sa décision historique rendue en 2011, avait confirmé la compétence des provinces en matière d'encadrement des valeurs mobilières. « Le gouvernement fédéral tente de s'immiscer par des voies détournées dans la réglementation des valeurs mobilières, sous prétexte d'une responsabilité en matière de risque systémique. Le Québec va demeurer vigilant afin de s'assurer que sa compétence exclusive en matière de valeurs mobilières sera respectée », a-t-il souligné.

« Malgré l'harmonisation de l'encadrement et le régime de passeport mis en place par les provinces et les territoires, qui permet la reconnaissance mutuelle des décisions administratives en valeurs mobilières, il ne faut jamais perdre de vue que chaque province a des besoins financiers et économiques particuliers et doit conserver la possibilité d'intervenir localement. Comment l'abandon de nos

compétences aux mains d'un organisme situé à Toronto pourrait-il servir les intérêts du Québec? », a conclu le ministre Marceau.

- 30 -

Source : Mélanie Malenfant
Directrice adjointe et attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
et de l'Économie
418 643-5270
514 873-5363